



Rythmes scolaires – Pour une approche globale du temps de l'enfant Guide pratique pour le directeur et l'équipe d'école

Ce guide pratique détaille les actions à anticiper tout au long de l'année pour engager une approche concertée et partagée, avec tous les acteurs concernés, dans la mise en œuvre du projet éducatif cohérent pour l'enfant.

| Principes généraux pour une bonne |
|-----------------------------------|
| gestion relationnelle entre les |
| différents partenaires |

Pour la directour d'école

- Agir avec souplesse et entretenir un dialogue constructif.
- Prévoir des réajustements ; anticiper les évolutions possibles.
- Consigner régulièrement les constats, les remarques et en informer le conseil des maîtres.
- Veiller à une communication explicite et régulière avec tous les partenaires.

Au cours du troisième trimestre

Pour être en mesure d'anticiper la meilleure articulation entre le temps scolaire et périscolaire : rythmes de la journée de l'enfant, équilibre du service des adultes, plannings d'occupation des locaux.

| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
|--|---|--|
| Gestion du temps de l'enfant et des adultes | | Organisation matérielle |
| ■ Prendre en compte l'organisation de dispositifs | ■ En fonction des décisions prises en conseil des | ■ Réunir le comité de pilotage (bilan et |
| particuliers selon les classes : | maîtres : | perspectives). |
| - les dispositifs spécifiques aux TPS et PS dès le | Elaborer, concevoir l'emploi du temps de la | |
| lever de sieste pendant que les MS ou GS sont | classe en précisant les espaces que l'on | ■ Elaborer la trame des interventions possibles. |
| en récréation ; | souhaite occuper : cour, salle d'activités | |
| - les décloisonnements, échanges de services, | motrices, gymnase, BCD, salle informatique, | ■ Planifier les lieux et les salles. |
| intervention RASED, intégration Ulis-école, | salle multi-activités, espaces extérieurs | |
| dispositif Maître plus. | aménagés (jardin, espace d'exploration- | ■ Contacter les intervenants (professionnels, |
| | expérimentation,). | bénévoles, associations). |
| ■ Etre informé des changements dans | | |
| l'organisation du service des ATSEM et veiller à | | ■ Préparer les conventions d'interventions. |
| harmoniser leur service dans les classes, pendant | | |
| les temps éducatifs, les récréations, les temps de | | ■ Prévoir les modalités de fonctionnement en cas |
| transition en début et fin de demi-journée et | | d'absence d'un intervenant. |
| durant les NAP, le cas échéant. | | |
| | | |

| U | 7 |
|-----|--------|
| 0 | U |
| 2 | |
| - | _ |
| | U |
| 7 | 7 |
| ີ | ; |
| ũ | Š |
| | |
| • | , |
| U | ו מ |
| • | י ע |
| u | |
| 000 | |
| 000 | |
| 000 | |
| 000 | |

| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
|--|---------------------------|--|
| ■ Réfléchir à la place des récréations et en mesurer | | |
| les impacts sur les services ; prévoir les plannings | | |
| de surveillance. | | |
| ■ Prévoir la synchronisation des plannings | | |
| enseignants/ATSEM/ intervenant. | | |
| | | |
| ■ En conseil des maîtres, partager les points de | | |
| vigilance pour établir un emploi du temps en cohérence avec les rythmes de l'enfant et les | | |
| contraintes matérielles et collectives. | | |
| | | |
| ■ Vérifier les plannings d'occupation des salles et | | |
| espaces aménagés. | | |
| ■ Prévoir des temps de concertation centrés sur | | |
| les mois de juin et septembre pour réajuster le | | |
| dispositif avec les partenaires. | | |

Avant la rentrée

Pour être en mesure de proposer un fonctionnement cohérent et harmonieux sur temps scolaire et périscolaire et d'en informer les familles. Pour être en mesure de répondre aux questionnements des parents.

| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
|---|---|---|
| Gestion de l'assiduité | Communication | Inscription |
| ■ En référence au règlement intérieur : prévoir des | ■ Informer les familles de la pertinence de | ■ Prévoir les modalités d'inscription des élèves et |
| bulletins pour que les parents justifient les | l'inscription aux NAP pour respecter les besoins de | de communication aux parents. |
| absences dans les règles et dans tous les cas avertir | leur enfant. | |
| l'école avant 10h. | | Communication |
| | Organisation pédagogique | ■ Connaître les animateurs qui gèrent les NAP et |
| ■ S'assurer que l'absence de l'élève est également | ■ Connaître les activités proposées dans le cadre | les activités proposées. |
| signalée auprès du périscolaire (sur le bulletin | des NAP. | |
| et/ou dans l'échange avec les parents). | | ■ Préciser le lieu où les parents recherchent leur(s) |
| | ■ Connaître les animateurs qui gèrent les NAP. | enfant(s) à la fin des NAP. |

| | V | j |
|---|----------|---|
| | <u>ر</u> | _ |
| • | π | 5 |
| | <u></u> | 5 |
| | ັ | í |
| (| • |) |
| | d | , |
| | č | • |
| | Ξ | |
| | È | 5 |
| | 3 | _ |

Pour le directeur d'école Pour l'équipe enseignante Pour la mairie / structure organisatrice des NAP ■ Bien afficher les horaires de l'école ainsi que les ■ Prévoir la fin des activités des ATSEM dans les Organisation matérielle consignes de circulation, en particulier pour les classes (10 minutes avant) pour qu'elles assurent la ■ Prévoir un protocole de remise des élèves après moments de transition entre le temps scolaire et transition des élèves sur le temps périscolaire, le le temps scolaire. cas échéant. périscolaire. ■ Prévoir la répartition des élèves sur les temps ■ Réfléchir à la pertinence du maintien de la ■ Prévoir l'articulation des APC/TAP : veiller à ce périscolaires et en informer l'école. que chaque élève puisse bénéficier des différentes récréation l'après-midi et pour quels élèves - cas modalités d'APC et profiter des deux types des TPS/PS qui sortent de la sieste, des élèves de ■ Afficher les activités proposées au TAP et les d'activités APC/NAP au cours de sa semaine de cycle 3. modalités dans un endroit de l'école visibles par classe (priorité à l'APC). tous parents et enseignants. ■ Prendre en compte la fluctuation des plages de vigilance des élèves dans l'emploi du temps de la Concertation ■ Rédiger un règlement intérieur spécifique aux ■ Organiser un temps de rencontre entre l'équipe journée et de la semaine pour programmer les NAP, en cohérence avec le règlement intérieur des d'école et l'équipe d'animation des NAP afin activités pédagogiques : écoles : - en fin de journée scolaire, d'assurer une meilleure cohérence entre les - comportements, respect du matériel et des - durant les périodes de désynchronisation activités scolaires et périscolaires aussi bien sur le locaux autour de la coupure du week-end, lundi matin plan matériel que pédagogique. - afficher les règles de vie des lieux de l'école et vendredi après-midi. ouverts au TAP. ■ Veiller à assurer la continuité des apprentissages ■ Définir les transitions TAP/temps périscolaire sur les 5 matinées, les 9 demi-journées. Anticiper et définir le temps de goûter. ■ Prévoir un moment de repos ou des activités ■ Prévoir un trombinoscope pour que les élèves calmes dans des espaces aménagés pour certains identifient tous les acteurs de l'école. élèves de MS (éventuellement retourner à la sieste en début d'année pour un enfant en exprimant le ■ Prévoir la sieste dès que possible après la sortie besoin); dans la classe, proposer des activités du restaurant scolaire et penser le transfert de ressourçantes en début d'après-midi. responsabilités sur les temps périscolaire/scolaire. ■ Prévoir la sieste dès que possible après la sortie ■ Prévoir un endroit précis où afficher les travaux du restaurant scolaire et penser la transition de réalisés durant les NAP. responsabilités sur les temps périscolaire/scolaire.

| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
|---------------------------|---|--|
| | Organisation matérielle ■ Connaître les modalités de passation entre le temps scolaire et périscolaire. | |
| | ■ Etre informé des lieux d'accueil des parents à la fin des NAP. | |
| | ■ S'entendre au sein de l'équipe d'école et avec les intervenants sur les modalités de partage de matériel, le cas échéant. | |
| | ■ Prévoir un trombinoscope pour que les élèves identifient tous les acteurs intervenant dans l'école. | |

| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
|--|--|--|
| Gestion de la communication des | Communication | Communication |
| informations | ■ Elaborer un emploi du temps d'une semaine- | ■ Transmettre aux écoles le trombinoscope pour |
| Pour présenter la nouvelle organisation du temps | type sur temps scolaire-périscolaire et le présenter | que les élèves identifient les intervenants des NAP |
| de l'enfant : | aux élèves. | |
| ■ Repenser le contenu de la note de rentrée à | | ■ Proposer aux familles une réunion de rentrée |
| destination des familles. | Organisation pédagogique | pour présenter les NAP et les intervenants. |
| | ■ Lors de la réunion de rentrée, présenter la | |
| Harmoniser les contenus des réunions | nouvelle organisation du temps de l'enfant | ■ Intégrer dans le comité de pilotage les directeurs |
| d'informations de parents dans chaque classe. | (moments des APC, des NAP,) | d'école et les représentants de parents d'élèves. |
| ■ Associer les responsables des services | ■ Présenter le trombinoscope des adultes des | |
| périscolaires à un conseil des maîtres pour | écoles aux élèves. | |
| harmoniser les règles, aborder les contenus et | | |
| le calendrier des NAP, | | |

| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
|---------------------------|---|--|
| | Organisation matérielle ■ Connaître la liste des élèves fréquentant les NAP. | |
| | ■ Avoir dans les classes le trombinoscope accessible. | |
| | ■ Soigner les affichages pour rendre explicite le fonctionnement du lieu : afficher l'emploi du temps enseignant-ATSEM par ex., un emploi du temps d'une semaine-type sur temps scolaire- | |
| | périscolaire ; construire et afficher les règles de vie de la classe. | |

| Pour être en mesure de réguler les organisations mise en place. | | |
|---|---|---|
| Pour le directeur d'école | Pour l'équipe enseignante | Pour la mairie / structure organisatrice des NAP |
| Suivi du projet global ■ Au premier conseil d'école de l'année : prévoir un point à l'ordre du jour pour aborder la nouvelle organisation du temps de l'enfant. ■ En cas de nécessité, rencontrer les différents intervenants pour faire le point et revoir l'organisation. | Organisation pédagogique ■ Continuer à veiller au déroulement harmonieux des différentes activités de la journée, en particulier pour les plus petits. | Organisation matérielle ■ Mettre à jour le trombinoscope pour que les élèves identifient les nouveaux intervenants. Communication ■ Informer les familles et l'équipe d'école des éventuelles modifications ponctuelles dans l'organisation des NAP. ■ Réunir le comité de pilotage pour prendre en compte les remarques échangées lors des conseils de maîtres et conseils d'école. Organisation matérielle ■ Activer les modalités de fonctionnement en cas d'absence d'un intervenant. |

Suivre l'actualité des nouveaux rythmes au niveau national : http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html

Suivre l'actualité des rythmes au niveau départemental : http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/actions/?page_id=2



Les membres du groupe départemental CPC 67 Rythmes Scolaires

Sandrine Elles CPC Strasbourg 4, Myriam Fischer CPC Strasbourg 7, Jean-Luc Hemmerlin CPC Molsheim, Myriam Wallstein CPD, Bernard Weber CPC Strasbourg 6, Véronique Wicker CPC Strasbourg 8

Avec la collaboration de

Maurice Dontenville chargé de mission du suivi de la réforme des Rythmes Scolaires et Didier Recht CPD Tice

Juin 2016